

Le **lundi 17 mars**, deux mille vingt-cinq, à une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Bonaventure tenue à 19h30, à la salle publique de l'hôtel de ville à laquelle sont présents :

Les conseillers Richard Desbiens, Gaston Arsenault, Maurice Chicoine et Jean-Charles Arsenault et la conseillère Manon Bourdages, sous la présidence du maire, Monsieur Pierre Gagnon.

1. Adoption de l'ordre du jour :

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 mars 2025.

2. Administration générale :

- 2.1 Dépôt d'une demande au FRR concernant l'éclairage de la piscine – Autorisation
2.2 Dépôt d'une demande FRR pour la rénovation de la gare – Autorisation
2.3 Signature d'une entente avec le Salon du livre de Bonaventure – Autorisation
2.4 Signature d'une entente avec le théâtre de la Petite marée – Autorisation
2.5 Signature d'une entente d'entraide en incendie avec la municipalité de Saint-Elzéar – Autorisation
2.6 Correction de la résolution 2025-01-12 pour y ajouter les lots des passages piétonniers de la rue des Peter – Autorisation

3. Autres

- 3.1 Période de questions.
3.2 Levée de l'assemblée du 17 mars 2025.

1. Adoption de l'ordre du jour

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 mars 2025

2025-03-85

Le point 2.5 est retiré de l'ordre du jour. Il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 mars 2025 soit adopté tel que modifié.

2. Administration générale :

- 2.1 Dépôt d'une demande au FRR concernant l'éclairage de la piscine – Autorisation

2025-03-86

CONSIDÉRANT QUE l'éclairage de la piscine est défaillant;

CONSIDÉRANT QU'il est important pour la sécurité des utilisateurs de la piscine que l'éclairage soit adéquat;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds régions et ruralité (FRR) géré par la MRC dispose de sommes pouvant financer une partie de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission reçue est au montant de 18 510,68\$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ne se réaliseront que dans la mesure où l'aide financière est accordée;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Maurice Chicoine et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur des loisirs, culture, tourisme et vie communautaire à déposer, pour et au nom de la Ville de Bonaventure, une demande au FRR pour financer le remplacement de l'éclairage de la piscine.

2.2 Dépôt d'une demande au FRR pour la rénovation de la gare – Autorisation

2025-03-87

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bonaventure entend se porter acquéreur, pour 1\$, de l'ancienne gare;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment pourrait être utilisé par des organismes, notamment le Club des 50 ans, pour l'installation de tables de billard;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rénovation, effectués en régie, sont évalués à 20 000\$;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds régions et ruralité (FRR) géré par la MRC dispose de sommes pouvant financer une partie de ces travaux;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gaston Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur des loisirs, culture, tourisme et vie communautaire à déposer, pour et au nom de la Ville de Bonaventure, une demande au FRR pour financer les travaux de rénovation de la gare.

2.3 Signature d'une entente avec le Salon du livre de Bonaventure – Autorisation

2025-03-88

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bonaventure et le Salon du livre de Bonaventure ont une entente qui vient à échéance en 2025;

CONSIDÉRANT QU'en conformité avec sa politique culturelle, la ville entend soutenir financièrement le Salon du livre de Bonaventure;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit le versement d'une aide de 15 000\$, en plus des services et du prêt du centre récréatif Desjardins;

À CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Manon Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur des loisirs, culture, tourisme et vie communautaire à signer, pour et au nom de la Ville de Bonaventure, une entente avec le Salon du livre de Bonaventure, prévoyant le versement d'une aide de 15 000\$.

QUE ce montant soit financé à même l'entente de développement culturel.

2.4 Signature d'une entente avec le Théâtre de la Petite marée – Autorisation

2025-03-89

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bonaventure et le Théâtre de la Petite marée ont une entente qui vient à échéance en 2025;

CONSIDÉRANT QU'en conformité avec sa politique culturelle, la ville entend soutenir financièrement le Théâtre de la Petite marée;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit le versement d'une aide de 10 000\$, en plus des services et du prêt du centre Bonne aventure;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur des loisirs, culture, tourisme et vie communautaire à signer, pour et au nom de la Ville de Bonaventure, une entente avec le Théâtre de la Petite marée, d'une durée de trois ans, prévoyant notamment le versement d'une aide de 10 000\$ par an.

QUE ce montant soit financé à même les activités financières.

2.5 Signature d'une entente d'entraide en incendie avec la municipalité de Saint-Elzéar – Autorisation

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

2.6 Correction de la résolution 2025-01-12 pour y ajouter les lots des passages piétonniers de la rue des Peter – Autorisation

2025-03-90

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution 2025-01-12 autorisant le directeur général et greffier à signer un contrat d'échange de terrain avec la Ferme des Peter;

CONSIDÉRANT QUE la propriété des passages piétonniers de la rue des Peter est toujours à la Ferme des Peter et qu'il y a lieu de faire le transfert à la Ville;

CONSIDÉRANT QU'il est plus économique de procéder à ces transactions avec la Ferme des Peter dans un même contrat;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Charles Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier la résolution 2025-01-12 en y ajoutant la cession des lots 6 396 291 et 6 567 526 de la Ferme des Peter à la Ville de Bonaventure.

3. Autres

3.1 Période de questions

Le maire, Pierre Gagnon, répond aux questions de l'assemblée.

3.2 Levée de l'assemblée extraordinaire du 17 mars 2025

2025-03-91

Il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance extraordinaire du 17 mars 2025 soit levée.

Pierre Gagnon
Maire

André Pineault
Directeur général et greffier

Je, Pierre Gagnon, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.